

# **MAIRIE DE DANGERS**

**Département d'Eure-et-Loir**

**10 rue de la Mairie**

**28190 DANGERS**

Tél. 0237229005 mairie.dangers@wanadoo.fr

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 6 AVRIL 2021**

Sur convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le mardi 6 avril 2021 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André au lieu ordinaire de ses séances.

#### **Étaient présents :**

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline et Messieurs BELLAMY André, MORIZEAU Rémy, PETIT Benoît et ROBVEILLE Arnaud

#### **Était absent :**

Monsieur DE AGUIAR Séraphin

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Madame CHALLAB Ellen

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 9 mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

### **DEPART A LA RETRAITE DE L'ADJOINT TECHNIQUE COMMUNAL**

Le Maire expose que l'adjoint technique de la Commune a demandé à partir à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2021. Il est par ailleurs en arrêt maladie depuis le 15 mars 2021.

Du fait des travaux importants d'entretien de la Commune liés à la période printanière, le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint se sont occupés de la tonte des espaces verts communaux, ce qui leur a permis de se rendre compte de la réalité de la tâche et de l'utilisation des équipements à disposition : il conviendra de procéder au remplacement de l'agent communal si son arrêt maladie est prolongé.

En prévision du départ à la retraite de l'agent, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir sera sollicité sur les conditions de recrutement et la publication d'une annonce.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Le Maire rappelle que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a entériné la suppression de la perception de la taxe d'habitation au titre des résidences principales par les collectivités.

A compter de cette année, il convient d'inclure le taux départemental à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour l'année 2021, les taux des deux taxes s'établissent à :

- Taxe foncière bâti : 41,98 % (taux communal 2021 : 21,76 % + taux départemental 2020 : 20,22 %) ;
- Taxe foncière non bâti : 33,72 %.

Le produit attendu en 2021 s'élève à 138.228 € contre 133.033 € en 2020.

Le Maire propose de reconduire les taux de fiscalité directe locale pour 2021, ce que le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents.

#### **Délibération n° 2021/18 – Vote des taux d'imposition 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,98 % (dont taux départemental 20,22%)
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,72 %

- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2021**

Le Maire fait un rappel des subventions accordées en 2020 à divers organismes et associations, qui toutes ont justifié de l'emploi des fonds.

Pour 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- Tribunal pour enfants	50 €
- Foyer socio-éducatif de Courville	100 €
- Conservatoire de l'Agriculture (COMPA)	35 €
- Prévention routière	50 €
- Banque alimentaire	50 €
- Les Amis de Saint-Rémi	200 €
- Association Familiale Rurale (AFR)	200 €
- FNACA	50 €
- La Main Tendue	100 €
- Le Secours Catholique	50 €
- Les Restaurants du Cœur	150 €
- AFSG Foot Fontaine-la-Guyon	60 €
- Anervedel	65 €

Aucune délibération spécifique n'est nécessaire, les subventions étant intégrées au budget 2021 de la Commune.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

Le Maire souligne, dans la présentation du budget 2021, un certain nombre de caractéristiques :

**- En dépenses de fonctionnement :**

- . Prévision du remplacement de l'adjoint technique dans le cadre de son arrêt maladie et en prévision de son départ à la retraite
- . Contribution de la Commune au SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny en hausse (augmentation du chapitre 12 – Personnel, du fait d'heures complémentaires effectuées par les agents au titre du protocole sanitaire lié au Covid19)

**- En recettes de fonctionnement :**

- . Excédent de fonctionnement reporté de 365.136,93 €

**- En dépenses d'investissement :**

- . Frais d'étude pour la construction d'une salle des associations
- . Installation d'un bungalow dans le hangar municipal
- . Travaux de sécurisation de voirie
- . Aménagement des espaces verts
- . Renouvellement du revêtement du plateau multisports
- . Achat d'une tondeuse
- . Prêt à la SPL Chartres Aménagement

**- En recettes d'investissement :**

- . Subventions du Département et de l'Etat
- . Fonds de concours Chartres Métropole
- . Virement de la section de fonctionnement de 4.331,27 €

Après présentation des différents postes budgétaires pour l'année 2021, le Maire propose le total budgétaire suivant :

- dépenses et recettes de fonctionnement : 622.954 €
- dépenses et recettes d'investissement : 256.021 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2021 de la Commune.

*Délibération n° 2021/19 : Vote du budget 2021 - Commune de Dangers*

### **PRSOFT - MIGRATION VERS WINDOWS10**

Berger-Levrault a contacté l'ensemble de ses clients utilisateurs des logiciels e.milord pour les prévenir d'éventuels problèmes de sécurité auxquels ils pourraient être confrontés du fait des équipements informatiques toujours équipés de windows7, version plus vulnérable et exposée aux attaques de cybercriminels.

Le Maire a pris contact avec PRSOFT afin de demander soit la migration du système d'exploitation informatique actuel de la Commune (windows7) vers un système d'exploitation récent (windows 10), soit l'équipement de la Commune en nouveaux PC.

Il soumet à l'assemblée deux devis de PRSOFT :

- l'un pour la migration et l'adaptation des ordinateurs du Maire et de la secrétaire de mairie d'un montant de 382,88 € HT, soit 459,46 € TTC ;

- l'autre pour l'achat de deux ordinateurs d'un montant de 2.899,98 € HT, soit 3.479,98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de PRSOFT de migrer le système d'exploitation actuel vers windows10.

#### **Délibération n° 2021/20 - Devis PRSOFT - Migration système d'exploitation informatique**

Le Maire expose qu'il a été alerté par Berger-Levrault que le système d'exploitation des ordinateurs de la mairie est obsolète, créant des risques de défaillance pour la sécurité informatique (plus vulnérable aux attaques de cybercriminels).

Il soumet à l'assemblée deux devis de PRSOFT, société en charge de la maintenance des équipements informatiques de la Mairie :

- l'un pour la migration et l'adaptation des ordinateurs du Maire et de la secrétaire de mairie d'un montant de 382,88 € HT, soit 459,46 € TTC ;

- l'autre pour l'achat de deux ordinateurs d'un montant total de 2.899,98 € HT, soit 3.479,98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** l'offre de PRSOFT d'un montant de 459,46 € TTC,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis n° DE19000882 s'y rapportant,
- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2021 de la Commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Demande d'emplacement camping-car**

Le Maire a eu un retour de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir sur la demande d'habitants de Dangers qui souhaitent louer le terrain clos appartenant à la Commune rue de la Mairie, ancien lieu de stationnement du bus scolaire actuellement inoccupé, afin d'y stationner leur camping-car.

Il en ressort que le stationnement d'un camping-car est autorisé seulement dans les lieux suivants :

- terrains affectés au garage collectif des caravanes et résidences mobiles de loisirs, les aires de stationnement ouvertes au public et les dépôts de véhicules mentionnés au j de l'article R.421-19 et au e de l'article R.421-23 du Code de l'urbanisme ;

- dans les bâtiments et remises et sur le terrain où est implantée la construction constituant la résidence de l'utilisateur.

En conséquence, en dehors des lieux précités, le stationnement du camping-car ne peut être autorisé et la Commune ne peut donc accéder à la demande de location du terrain communal.

#### **Entretien sente rue de Chartres**

Une habitante de Dangers a interpellé la Commune, par courrier du 22 mars 2021, sur le manque d'entretien de la sente qui longe la RD939 rue de Chartres.

Il est prévu que la Commission des travaux d'entretien de la Commune se réunisse prochainement afin d'effectuer un point sur les différents entretiens à apporter dans le village.

### **Fibre optique**

C'MIN, en charge du tirage des câbles de la fibre optique sur la Commune, a demandé une prolongation de travaux. Les armoires et fourreaux sont installés dans le village, mais un raccordement entre Genainvilliers et Dangers est encore à prévoir.

Une communication aura lieu auprès des Dangeoises et Dangeois dès que la mise en service sera possible.

### **Groupe VALECO**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a eu un rendez-vous avec Monsieur DUTARTRE du Groupe VALECO qui propose de développer des projets d'énergie renouvelable sur le territoire.

Le Maire remet le dossier de présentation du Groupe VALECO aux membres du Conseil municipal.

Après échanges de point de vue, les conseillers municipaux informent qu'ils ne souhaitent pas voir se développer un projet éolien sur la Commune.

### **Vaccination**

La vaccination des habitants de Dangers de 75ans+ a eu lieu le 23 mars 2021 pour une première injection. Cinq personnes ont été accompagnées par le Maire et Madame Annie RENARD, 3<sup>ème</sup> Adjointe, au Centre de vaccination de Chartres Expo. Une deuxième injection est prévue le 20 avril 2021.

La liste des personnes de 70-74ans a été transmise à Chartres Métropole afin de les inscrire sur une liste d'attente (11 personnes non encore vaccinées) : en cas de créneaux et de vaccins disponibles, la plateforme de Chartres Métropole prendra contact avec eux pour les inscrire en priorité.

Le Maire prévoit la préparation de la liste des personnes de 65-69 ans et 60-65 ans.

Il précise que le souci rencontré par les personnes qui souhaitent s'inscrire est souvent un problème de saturation de Doctolib ; la plateforme de vaccination fonctionne très bien.

### **14 juillet**

En raison de la crise sanitaire actuelle qui perdure depuis plus d'un an, le Maire se pose la question de savoir si les festivités du 14 juillet seront programmées cette année.

Après un tour de table, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, pensent que le 14 juillet ne doit pas être maintenu : les délais semblent assez courts pour l'organisation de l'événement en cas d'annonces gouvernementales l'autorisant et les conditions sanitaires risqueraient d'être assez restrictives ce qui pourrait empêcher les habitants de vouloir y participer.

La Commission des fêtes réfléchira à l'organisation d'un événement ultérieur qui pourrait venir en remplacement si les conditions sanitaires le permettent.

## Réfection bâtiment de la mairie

Après quelques mois, un des essais de peinture appliqués sur les murs de la mairie est concluant : il était prévu que l'entreprise intervienne durant les vacances scolaires de printemps pour repeindre les façades, mais les dates ayant été avancées (annonces gouvernementales), l'intervention aura lieu aux prochaines vacances d'été.

Par ailleurs, des certificats d'économie d'énergie avaient été produits auprès de Synelva à la suite des travaux d'isolation : après entretien avec le responsable commercial, le montant global de l'aide sera de 1.921 € pour l'ensemble de l'opération.

*La séance est levée à 22H15*

Le Maire,  
André BELLAMY

